

Peine capitale

J'ai fini par conclure que dans une société démocratique où existe le concept fondamental de la conscience morale, sur des questions pour lesquelles les gens éprouvent de très fermes convictions et non pas simplement de vagues sentiments—et il ne s'agit pas ici de l'opinion de la majorité—les représentants élus devaient tenir compte de ces opinions, sans quoi ils jetteraient le discrédit sur tout le processus législatif.

Une loi que n'accepte pas la majorité des gens auxquels elle s'applique ne peut jamais être une bonne loi. Je n'ai pas changé d'opinion bien que la tendance à notre époque soit plutôt je l'espère favorable aux sentences moins sévères, que l'on insiste davantage sur la rééducation et les possibilités de réinsertion sociale et que l'on envisage moins souvent d'infliger un pareil châtement.

J'espère que l'autre châtement ne sera réservé qu'aux individus qui se sont révélés absolument incontrôlables dans le cadre actuel de notre système d'incarcération, à savoir les assassins récidivistes, ceux dont la culpabilité est incontestable, et ceux qui ont commis un crime dans des circonstances qui dépassaient en cruauté tout ce que l'imagination peut concevoir. Les cas de ce genre sont extrêmement rares, peut-être 1 p. 100 du nombre total des meurtres commis dans notre pays.

Actuellement aux États-Unis un détenu a tué depuis son incarcération à perpétuité, quatre personnes—d'autres prisonniers et des gardiens. Je ne pense pas que nos prisons soient équipées pour recevoir de pareils individus en grand nombre. Que 15 ou 20 individus de ce genre soient incarcérés dans une seule institution et la situation s'aggrave du fait des tensions ainsi créées. La vie des autres prisonniers est en danger et le fonctionnement de l'institution elle-même s'en ressent, ce qui jette le discrédit sur notre société.

J'aimerais parler d'un article qui a paru dans le numéro du 19 novembre 1977 du magazine *Weekend*. On y donne le résultat d'un sondage effectué dans 32 centres urbains. On a interrogé 1,078 personnes dans l'ensemble. A la question «Pensez-vous que la société a parfois raison d'exécuter un criminel?», 73 p. 100 ont répondu «oui», 14 p. 100 non et 13 p. 100 ne se sont pas prononcés.

A ceux qui ont répondu par l'affirmative on a demandé quel genre de crime devait être passible de la peine de mort. Voici le bilan des réponses: Pour le meurtre d'enfant, 72 p. 100; pour le meurtre de plusieurs personnes, 71 p. 100, pour le meurtre prémédité, 67 p. 100, pour le meurtre d'un gardien de prison, 62 p. 100, pour le meurtre au cours de la perpétration d'un crime, 53 p. 100, pour les viols d'enfant 42 p. 100; pour terrorisme, 34 p. 100, pour trahison, 28 p. 100; pour détournement d'avion, 28 p. 100; pour rapt, 26 p. 100, pour trafic de drogues, 25 p. 100; pour sévices infligés à un enfant, 21 p. 100; pour mauvais traitement d'un enfant, 21 p. 100; pour viol, 19 p. 100; et pour homicide, 19 p. 100.

C'est une question au sujet de laquelle les tendances traditionnelles ne sont pas respectées. Les personnes qui ont effectué le sondage ont remarqué que les plus riches et les plus pauvres étaient ceux qui favorisaient le plus la peine capitale; 86 p. 100 de ceux qui gagnent moins de \$3,000.00 par année, et 84 p. 100 de ceux qui gagnent plus de \$25,000.00 par année

[M. Francis.]

étaient en faveur de la peine de mort. Les hommes la favorisent davantage que les femmes. Les chiffres obtenus sont les suivants: 79 p. 100 des hommes se sont dits en faveur de la peine de mort et 68 p. 100 des femmes. On comprend facilement que les femmes se soient prononcées davantage en faveur de la peine de mort pour les crimes commis contre des enfants.

Il y a eu des différences régionales. La Colombie-Britannique est la province la plus en faveur du maintien de la peine de mort. Cela est peut-être dû aux événements qui venaient d'avoir lieu dans les prisons de cette province. Les Maritimes et le Québec sont les régions les plus hostiles à la peine de mort. Seulement 70 p. 100 des Québécois l'approuvent. Quant au facteur âge, c'est le groupe des personnes âgées de 30 à 34 ans qui sont le plus favorables au maintien de la peine de mort.

Je n'ai pas plus que d'autres députés de raison de mettre en doute les résultats de ce relevé. La résolution dont nous sommes saisis demande au gouvernement d'envisager l'à-propos d'un référendum sur cette question. Nous avons déjà une bonne idée des résultats qui donnerait un référendum populaire. Je dirai à Votre Honneur ainsi qu'aux autres députés que les conclusions de ce sondage sont justes pour ce qui est de l'essentiel. J'ajouterai qu'en ce qui concerne ma circonscription, tout ce que je sais confirme les résultats publiés.

Législateurs, nous devons nous demander quelle est notre rôle? Ce qui m'ennuie le plus, c'est dans quelle mesure nos sommes libres, ou devrions-nous régler notre conduite sur les décisions de la Chambre? La Chambre s'est prononcée à la suite d'un débat long et libre. Je m'oppose de toutes mes forces à l'idée maintes fois exprimée à la Chambre selon laquelle les députés de ce côté-ci ne seraient pas libres de voter selon leur conscience.

● (1712)

Je ne suis pas le seul de ce côté-ci de la Chambre à avoir voté contre l'abolition; beaucoup d'entre nous l'ont fait. Tous les députés ont pu voter selon leurs convictions, et je crois que toute décision sur une question aussi fondamentale que celle-là devrait être soumise à un épreuve suffisamment longue pour qu'on puisse être sûr des résultats. J'estime que ce serait mal servir nos propres intérêts et ceux du pays que de prendre un jour une décision et la rejeter le lendemain.

Je n'ai pas changé d'avis depuis que j'ai exprimé mon suffrage à la Chambre, mais je crois que nous n'aurions pas davantage à recourir constamment ni même fréquemment, à des modes de consultation comme le référendum ou le plébiscite. Le premier ministre (M. Trudeau) a, lors du débat sur le discours du trône, proposé à la Chambre un référendum sur la question de l'unité nationale. Sauf erreur, le parrain de la motion actuellement à l'étude a utilisé le mot sophisme ou casuistique, ou un autre terme savant lorsqu'il a prétendu que, vu que le premier ministre avait proposé un référendum sur l'unité nationale, il était tout à fait dans l'ordre d'en proposer un autre, et qu'en nous y opposant, nous agirions en quelque sorte de façon plutôt déloyale ou malhonnête.

Une voix: Contradictoire.